

6. Relations interpersonnelles - Égalité filles / garçons - Discriminations - Sexisme et homophobie

➔ Repères / réflexions

• **Egalité filles – garçons⁵**

L'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons constitue une obligation légale et une mission fondamentale pour l'Education Nationale. Si les écoles et les établissements scolaires sont devenus mixtes dans les années 70, trop de disparités subsistent dans les parcours scolaires et dans la construction individuelle et sociale des filles et des garçons.

Dans ce cadre, l'éducation à la sexualité vise à susciter une réflexion sur les relations entre filles et garçons, l'égalité, les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes, les règles de vie en commun, le sens et le respect de la loi.

Les filles obtiennent de meilleurs résultats scolaires que les garçons et sortent plus diplômées du système scolaire, mais cela ne se traduit pas forcément sur le plan professionnel.

Elles choisissent aussi des options différentes : après le baccalauréat, 74% des élèves de filière littéraire sont des filles contre 30% en filière scientifique.

Filles et garçons continuent à se conformer à ce qui est reconnu comme leur domaine respectif de compétence dans les schémas socioprofessionnels. La persistance des choix sexués est autant le fait des garçons que des filles. Ils anticipent des rôles adultes en fonction de représentations stéréotypées. Par exemple⁶ :

- quand ils se jugent très bons en mathématiques, huit garçons sur dix vont en filière scientifique,
- quand elles se jugent très bonnes en mathématiques, six filles sur dix vont en filière scientifique.

En éducation à la sexualité, la thématique de l'égalité filles – garçons peut se décliner selon trois axes de réflexion qui portent sur :

- les rôles et les stéréotypes
- la construction de l'altérité
- les relations interpersonnelles, en particulier les enjeux de pouvoir qui sont mis en place à travers le contrôle sur autrui, le non-respect de l'autre, les discriminations (particulièrement sexisme et homophobie), les violences sexuelles.

• **Sexisme**

« Le sexisme est l'attitude de discrimination fondée sur le sexe et renvoie comme équivalent au machisme, à la phallocratie, à la misandrie et à la misogynie »⁷.

Le sexisme définit un rapport plus ou moins hiérarchique entre les deux sexes, et couvre une forme de catégorisation sociale, morale, politique, religieuse, philosophique, économique, qui impose des normes de comportement aux deux sexes qui peuvent de manière identique souffrir.

⁵ Convention interministérielle du 7 février 2013 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018, BO n°6 du 7 février 2013.

⁶ Brochure Filles et garçons sur le chemin de l'égalité 2013 MEN – pour d'autres données, consulter la brochure annuelle

⁷ Petit Robert (2008).

Autrement dit, le sexisme se caractérise par le fait d'être distingué en fonction de son sexe. Il se réfère à la répartition des rôles masculins et féminins dans une société et à un moment donnés.

Actuellement, la notion de sexisme recouvre toutes les expressions et les comportements qui méprisent, dévalorisent et discriminent le plus souvent les femmes. La forme la plus courante est orale (plaisanteries, commentaires et langage sexistes) ou visuelle (publicité, vidéoclips, pornographie). Certaines formes sont répandues et quotidiennes ; on ne les perçoit plus comme du sexisme.

Le sexisme met à mal le principe d'égalité. Des inégalités et discriminations sexistes subsistent malgré des avancées importantes, tant au niveau national qu'international.

Dans le domaine de l'éducation à la sexualité, une attention plus particulière sera portée sur l'homophobie qui est une des formes du sexisme.

• **Homophobie / biphobie / transphobie**

L'homophobie se traduit par des réactions, avouées ou non, de rejet, d'exclusion ou de violences (verbales, écrites, physiques et psychologiques, dégradation de biens ...), à l'encontre des personnes homosexuelles ou supposées l'être. Dans les injures homophobes par exemple, on ne parle pas d'un individu mais de l'image que l'on a de lui, et en particulier de l'apparence et du comportement qui ne correspond pas aux stéréotypes de la masculinité ou de la féminité.

La biphobie désigne les violences et discriminations dont sont victimes les personnes bisexuelles ou identifiées comme telles.

La transphobie désigne tout acte qui, à situation de départ égale, provoque le traitement inique d'une personne en raison des attentes liées à son sexe, réel ou supposé.

Comme pour toute discrimination, on peut repérer trois niveaux d'atteinte :

- la violence visible : elle se manifeste aussi bien par des agressions physiques, verbales que la diffamation, l'incitation à la haine et à la violence ;
- une forme quotidienne qui se traduit par des réactions avouées ou non de rejet, exclusion, injures, moqueries, humiliation, refus de services, dégradation de biens ;
- une forme plus intériorisée avec des conséquences psychologiques, physiques et sociales : honte, culpabilité, angoisse qui peuvent conduire à une mauvaise estime de soi, des pensées suicidaires, de l'agressivité.

Notre société est fondée sur le respect de soi et des autres, on ne peut laisser passer sans réagir des comportements sexistes et/ou homophobes, y compris des paroles qui paraissent inoffensives parce qu'elles font partie du langage courant. Chaque fois que l'on parle de façon sexiste de l'autre, cherchant ainsi à le rabaisser ou à instaurer un rapport de force, on entre dans un engrenage qui peut amener, à terme, à d'autres formes plus graves de violence.

Il faut rappeler les lois existantes concernant le sexisme et l'homophobie dans les débats menés sur ces sujets⁸.

⁸ Loi n°82-683 du 4 août 1982, dépénalisation de l'homosexualité

Loi n°2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe

• **Violences sexuelles**

L'objectif n'est pas de traiter le sujet des violences sexuelles définies et punies par la loi. (cf. Fiche 2 – « Loi et sexualité, violences sexuelle »).

Il s'agit plutôt de réfléchir aux processus de mise en place du contrôle sur autrui dans les relations amoureuses au sein d'un couple adolescent.

Les adolescents sont dans une période de découverte de l'amour et de la sexualité, ce qui les rend vulnérables et augmente le risque pour certains d'être victimes de violences, sexuelles, physiques ou psychologiques. Leurs représentations peu réalistes et leurs expérimentations fragiles des relations interpersonnelles dans le couple peuvent les amener à penser que toutes les formes de contrôle signent l'attachement de l'autre. Certains auront du mal à percevoir l'existence de la violence dans leur relation amoureuse et à la nommer, d'autres pourront croire qu'une relation amoureuse violente est normale.

Il est intéressant de mettre en évidence la manière dont la violence peut s'inscrire dans la relation de couple, d'abord de façon insidieuse pour aller crescendo vers une violence avérée. Il est possible de repérer différentes situations qui marquent progressivement la prise de contrôle sur l'autre :

- faire pression sur l'autre, rire de lui, le rabaisser ;
- contrôler l'apparence physique de l'autre, ses relations sociales (jalousie) ;
- contrôler la sexualité en menaçant de salir la réputation ou de rompre ;
- se livrer au chantage sexuel ;
- imposer des rapports sexuels.

Référence :

[Circulaire n°2015-003 du 20 janvier 2015](#) relative à la mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école